

Bureau du 3 septembre 2001

Décision n° 2001-0110

commune (s) : Bron

objet : **Classement, dans le domaine public communautaire, de la rue Bouchet - Acquisition d'une parcelle située au n° 3 de cette voie et appartenant aux époux Denis**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 août 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Il est soumis au Bureau le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, en vue de l'incorporation de la rue Bouchet à Bron dans le domaine public communautaire, d'une parcelle de terrain de 95 mètres carrés, dépendant de la parcelle cadastrée sous le numéro 1 255 de la section B et appartenant aux époux Denis.

Aux termes du compromis présenté au Bureau, les époux Denis céderaient le bien en cause à titre gracieux ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

DECIDE

1° - Approuve ledit compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Les frais d'actes notariés, évalués à 3000 F, seront prélevés sur les crédits ouverts au budget de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,